BUDGET RECTIFICATIF DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES POUR L'EXERCICE 1971

(71/110/CEE, Euratom, CECA)

ARRÊT DÉFINITIF DU BUDGET RECTIFICATIF 1971

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 78 A paragraphe 6,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 203 *bis* paragraphe 6,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 177 *bis* paragraphe 6,

vu l'avant-projet de budget rectificatif pour l'exercice 1971, présenté par la Commission,

vu le projet de budget rectificatif pour l'exercice 1971, établi par le Conseil,

vu la résolution de l'Assemblée [1] sur le projet de budget rectificatif des Communautés européennes pour l'exercice 1971,

considérant que la décision, du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés, est entrée en vigueur le 1er janvier 1971 après l'arrêt définitif du budget des Communautés européennes et du budget de recherches et d'investissement de la CEEA pour l'exercice 1971;

considérant qu'il y a dès lors lieu, d'une part, d'inscrire dans un budget unique des Communautés européennes, conformément à l'article 20 paragraphe 1 du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, les dépenses et les recettes qui figuraient tant dans le budget des Communautés que dans le budget de recherches Euratom et, d'autre part, de tenir compte dans le budget unique des Communautés des conséquences budgétaires découlant de l'instauration des ressources propres aux Communautés européennes;

considérant que l'Assemblée a approuvé sans modifications, dans sa résolution indiquée ci-dessus, le projet de budget rectificatif pour l'exercice 1971,

CONSTATE :

Article unique

Le budget rectificatif 1971, tel que figurant en annexe, est définitivement arrêté.

Fait à Bruxelles, le 1er mars 1971.

Le président du Conseil
M. SCHUMANN

---

[1] JO n° C 19 du 1.3.1971, p. 32.

A. RECETTES

Les recettes des Communautés sont évaluées aux montants suivants :

Titres	Intitulé	Recettes	
		Exercice 1971 U.C.	Exercice 1970 U.C.
I	Contributions des États membres	2 530 938 870	4 915 939 228
	Produit des prélèvements CECA	18 000 000	18 000 000
II	Produit de l'impôt et contribution du personnel au régime de pension	12 101 089	9 299 060
III	Autres recettes	7 521 370	7 473 490
IV	Produit de la vente de biens patrimoniaux	56 760	59 460
V	Ressources propres des Communautés	1 340 592 500	—
VI	Excédent disponible de l'exercice précédent	—	6 000 000
Titre spécial	— Contributions à recouvrer auprès des États ayant participé aux conférences intergouvernementales	p.m.	—
	— Contributions à recouvrer auprès des États participant à la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique	600 000	—
	Total général	**3 909 810 589**	**4 956 771 238**

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
100		*Contributions prévues à l'article 3 paragraphe 2 de la décision du 21 avril 1970* (70/243/CECA, CEE, Euratom)		
	1000	Belgique	98 761 764	—
	1001	Allemagne	348 390 257	—
	1002	France	523 251 086	—
	1003	Italie	310 245 529	—
	1004	Luxembourg	3 643 792	—
	1005	Pays-Bas	81 506 625	—
		Total du chapitre 100	1 365 799 053	—
101		*Contributions financières des États membres aux programmes complémentaires de recherches et d'investissement de la CEEA*		
	1010	Belgique	2 616 755,—	2 301 639,15
	1011	Allemagne	10 876 877,13	9 609 384,99
	1012	France	1 696 245,13	1 462 642,10
	1013	Italie	8 095 321,96	7 138 821,09
	1014	Luxembourg	52 098,60	45 892,20
	1015	Pays-Bas	3 363 002,18	3 016 720,47
		Total du chapitre 101	26 700 300,— (1)	23 575 100,—
102		*Contributions prévues à l'article 200 paragraphe 1 du traité CEE et à l'article 172 du traité CEEA* (financement des dépenses administratives)		
	1020	Belgique	—	7 914 232
	1021	Allemagne	—	28 050 441
	1022	France	—	28 050 441
	1023	Italie	—	28 050 441
	1024	Luxembourg	—	200 361
	1025	Pays-Bas	—	7 914 232
		Total du chapitre 102	—	100 180 148

(1) Y compris un crédit de 400 000 unités de compte pour le projet SORA, ce crédit demeurera toutefois bloqué tant que la délégation néerlandaise n'aura pas levé sa réserve sur le projet.

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA

Chap.	Art.	Commentaires
100		Le détail et le mode de calcul de ces contributions figurent à l'annexe, tableaux n°s 4 et 5.

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA *(suite)*

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
103	1039	*Produit des prélèvements CECA affecté aux dépenses administratives des institutions* (article 20 du traité du 8 avril 1965)	18 000 000	18 000 000
		Total du chapitre 103	18 000 000	18 000 000
104		*Contributions prévues à l'article 200 paragraphe 2 du traité CEE* (Fonds social européen)		
	1040	Belgique	—	5 632 000
	1041	Allemagne	—	20 480 000
	1042	France	—	20 480 000
	1043	Italie	—	12 800 000
	1044	Luxembourg	—	128 000
	1045	Pays-Bas	—	4 480 000
		Total du chapitre 104	—	64 000 000
105		*Contributions prévues au règlement n° 130/66/CEE relatif au financement des dépenses FEOGA section « Garantie » périodes 1966/1967 — 1967/1968 — 1968/1969*		
	1050	Belgique	31 145 371	13 261 777
	1051	Allemagne	114 440 281	49 123 760
	1052	France	88 715 478	30 433 566
	1053	Italie	97 016 635	45 805 190
	1054	Luxembourg	645 331	242 626
	1055	Pays-Bas	48 645 904	24 712 081
		Total du chapitre 105	380 609 000	163 579 000
106		*Contributions prévues au règlement n° 130/66/CEE relatif au financement des dépenses de la section « Garantie » pour la période du 2e semestre 1969*		
	1060	Belgique	—	150 600 850
	1061	Allemagne	—	436 893 332
	1062	France	—	367 319 107
	1063	Italie	—	420 313 660
	1064	Luxembourg	—	2 279 312
	1065	Pays-Bas	—	176 993 739
		Total du chapitre 106	—	1 554 400 000

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA
(suite)

Chap.	Art.	Commentaires
105		Le détail des contributions par État membre et par campagne figure à la page 199 du budget approuvé par le Conseil le 14 décembre 1970.

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA *(suite)*

Chap.	Art.	Intitulé	U.C. Exercice 1971	U.C. Exercice 1970
107		*Contributions prévues au règlement (CEE) n° 728/70 portant dispositions complémentaires pour le financement de la politique agricole commune (1970)*		
	1070	Belgique	—	195 506 850
	1071	Allemagne	—	751 220 260
	1072	France	—	663 538 400
	1073	Italie	—	509 502 700
	1074	Luxembourg	—	4 739 560
	1075	Pays-Bas	—	245 272 230
		Total du chapitre 107	—	2 369 780 000
108		*Contributions prévues au règlement n° 130/66/CEE relatif aux dépenses de la section « Orientation »*		
	1080	Belgique	61 811 772	42 459 364
	1081	Allemagne	237 868 121	163 547 180
	1082	France	231 105 766	167 740 698
	1083	Italie	157 259 595	106 410 505
	1084	Luxembourg	1 515 661	1 048 379
	1085	Pays-Bas	68 269 602	42 983 554
		Total du chapitre 108	757 830 517	524 189 680
109		*Aide alimentaire*		
	1090	Belgique	—	1 256 245
	1091	Allemagne	—	4 998 672
	1092	France	—	4 998 672
	1093	Italie	—	3 551 688
	1094	Luxembourg	—	108 524
	1095	Pays-Bas	—	1 529 199
		Total du chapitre 109	—	16 443 000

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA *(suite)*

Chap.	Art.	Commentaires
108		Le détail des contributions des États membres figure à la page 201 du budget de l'exercice 1971 approuvé par le Conseil le 14 décembre 1970.

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA *(suite)*

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
110		*Contributions prévues au règlement n° 742/67/CEE relatif aux sections spéciales I et II du FEOGA* (article 200 paragraphe 1 du traité CEE)		
	1100	Belgique	—	5 470 750
	1101	Allemagne	—	19 390 000
	1102	France	—	19 390 000
	1103	Italie	—	19 390 000
	1104	Luxembourg	—	138 500
	1105	Pays-Bas	—	5 470 750
		Total du chapitre 110	—	69 250 000
111		*Contributions financières des États membres au budget de recherches et investissement concernant les programmes communs*		
	1110	Belgique	—	2 724 777,—
	1111	Allemagne	—	8 256 900,—
	1112	France	—	8 256 900,—
	1113	Italie	—	6 330 290,—
	1114	Luxembourg	—	55 046,—
	1115	Pays-Bas	—	1 899 087,—
		Total du chapitre 111	—	27 523 000,—
112		*Contributions financières des États membres au budget de recherches et investissement concernant les dépenses relatives au personnel en surnombre*		
	1120	Belgique	—	289 010,70
	1121	Allemagne	—	875 790,—
	1122	France	—	875 790,—
	1123	Italie	—	671 439,—
	1124	Luxembourg	—	5 838,60
	1125	Pays-Bas	—	201 431,70
		Total du chapitre 112	—	2 919 300,—

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA
(suite)

Chap.	Art.	Commentaires

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA *(suite)*

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
113		*Contributions financières des États membres au budget de recherches et investissement concernant les dépenses relatives à l'article 603 du titre VI*		
	1130	Belgique	—	9 900,—
	1131	Allemagne	—	30 000,—
	1132	France	—	30 000,—
	1133	Italie	—	23 000,—
	1134	Luxembourg	—	200,—
	1135	Pays-Bas	—	6 900,—
		Total du chapitre 113	—	100 000,—
		TOTAL DU TITRE I	2 548 938 870	4 933 939 228,—

TITRE I — CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES ET PRODUIT DES PRÉLÈVEMENTS CECA *(suite)*

Chap.	Art.	Commentaires

TITRE II — RECETTES PROVENANT DE RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
200	2009	Produits de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités	7 433 116	5 618 000
201	2019	Contributions du personnel au financement du régime de pension	4 667 973	3 681 060
		TOTAL DU TITRE II	12 101 089	9 299 060

TITRE II — RECETTES PROVENANT DE RETENUES EFFECTUÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL

Chap.	Art.	Commentaires	
			U.C.
200	2009	Assemblée	390 000
		Conseil	517 716
		Commission	
		— Fonctionnement	4 993 600
		— Recherches et investissement	1 337 000
		Cour de justice	194 800
			7 433 116
201	2019	Assemblée	258 000
		Conseil	365 773
		Commission	
		— Fonctionnement	2 962 600
		— Recherches et investissement	1 013 000
		Cour de justice	68 600
			4 667 973

TITRE III — AUTRES RECETTES

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
300	3009	Produit de location	114 300	14 300
301	3019	Recettes provenant de services fournis à titre onéreux à des États, entreprises ou personnes	p.m.	p.m.
302	3029	Indemnisation des services fournis à titre onéreux à des États, entreprises ou personnes (art. 6 du traité CEEA)	p.m.	p.m.
303	3039	Recettes de brevets détenus par les Communautés	5 000	p.m.
304	3049	Remboursement de dépenses exposées pour le compte d'une autre institution	p.m.	p.m.
305	3059	Remboursement de dépenses exposées pour le compte d'un ou plusieurs États	p.m.	p.m.
306	3069	Remboursement des dépenses supportées spécifiquement dans l'exécution de travaux sur demande et contre rémunération	p.m.	p.m.
307	3079	Autres remboursements de dépenses exposées pour le compte de tiers	p.m.	p.m.
308	3089	Emprunts divers	p.m.	p.m.
309	3099	Remboursement de prêts accordés	p.m.	p.m.
310	3109	Remboursement de frais financiers et bancaires	p.m.	p.m.
311	3119	Emprunts contractés dans le cadre de l'accord Euratom/États-Unis	p.m.	1 000 000
312	3129	Remboursement de prêts accordés dans le cadre de l'accord Euratom/États-Unis	4 000 000	4 000 000
313	3139	Remboursement de frais financiers et bancaires dans le cadre d'opérations d'emprunts et de prêts dans le cadre de l'accord Euratom/États-Unis	1 000	1 000

TITRE III — AUTRES RECETTES

Chap.	Art.	Commentaires	
			U.C.
300	3009	Assemblée	104 000
		Conseil	250
		Commission	
		— Fonctionnement	10 050
		— Recherches et investissement	—
		Cour de justice	—
			114 300

TITRE III — AUTRES RECETTES *(suite)*

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
314	3149	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	167 380	111 390
315	3159	Bénéfices de change	p.m.	p.m.
316	3169	Vente de publications et d'imprimés	391 350	377 900
317	3179	Autres recettes financières	p.m.	p.m.
318	3189	Autres recettes diverses	2 842 340	1 968 900
		TOTAL DU TITRE III	7 521 370	7 473 490

TITRE III — AUTRES RECETTES *(suite)*

Chap.	Art.	Commentaires	
			U.C.
314	3149	Assemblée	60 000
		Conseil	7 380
		Commission	
		— Fonctionnement	45 000
		— Recherches et investissement	50 000
		Cour de justice	5 000
			167 380
316	3169	Assemblée	15 000
		Conseil	20 350
		Commission	
		— Fonctionnement	350 000
		— Recherches et investissement	—
		Cour de justice	6 000
			391 350
318	3189	Assemblée	5 000
		Conseil	5 500
		Commission	
		— Fonctionnement	1 355 840
		— Recherches et investissement	1 475 000
		Cour de justice	1 000
			2 842 340

TITRE IV — PRODUITS DE LA VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
400	4009	Produit de la vente de biens meubles	56 760	59 460
401	4019	Produit de la fourniture de matières brutes ou fissiles spéciales (art. 6 du traité CEEA)	p.m.	p.m.
402	4029	Produit de la vente de biens immobiliers	p.m.	p.m.
		TOTAL DU TITRE IV	56 760	59 460

TITRE IV — PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX

Chap.	Art.	Commentaires	
			U.C.
400	4009	Assemblée	16 000
		Conseil	3 760
		Commission	
		— Fonctionnement	26 000
		— Recherches et investissement	10 000
		Cour de justice	1 000
			56 760

TITRE V — RESSOURCES PROPRES DES COMMUNAUTÉS

Chap.	Art.	Intitulé	Pourcentage des droits de douane à verser	U.C.	
				Exercice 1971	Exercice 1970
500		*Droits de douane et autres droits visés à l'article 2 b) de la décision du Conseil du 21 avril 1970* (70/243/CECA/CEE/Euratom			
	5000	Belgique	25,7885	42 925 000	—
	5001	Allemagne	36,3750	291 000 000	—
	5002	France	32,9545	116 000 000	—
	5003	Italie	—	—	—
	5004	Luxembourg	42,3810	1 335 000	—
	5005	Pays-Bas	15,8727	36 952 500	—
		Total du chapitre 500		488 212 500	—
501		*Prélèvements, primes, montants supplémentaires ou compensatoires, montants ou éléments additionnels et autres droits établis par les institutions des Communautés sur les échanges avec les pays non membres dans le cadre de la politique agricole commune*			
	5010	Belgique		72 400 000	—
	5011	Allemagne		189 300 000	—
	5012	France		70 000 000	—
	5013	Italie		264 500 000	—
	5014	Luxembourg		480 000	—
	5015	Pays-Bas		154 500 000	—
		Total du chapitre 501		751 180 000	—
502		*Cotisations et autres droits prévus dans le cadre de l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre*			
	5020	Belgique		8 200 000	—
	5021	Allemagne		28 700 000	—
	5022	France		50 000 000	—
	5023	Italie		9 900 000	—
	5024	Luxembourg		—	—
	5025	Pays-Bas		4 400 000	—
		Total du chapitre 502		101 200 000	—
		TOTAL DU TITRE V		1 340 592 500	—

TITRE V — RESSOURCES PROPRES DES COMMUNAUTÉS

Chap.	Art.	Commentaires
500		Le détail et le mode de calcul de ces ressources propres figurent à l'annexe tableau n° 2.
501 et 502		Le détail et le mode de calcul de ces ressources propres figurent à l'annexe tableau n° 2.

TITRE VI — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
600	6009	Excédent disponible de l'exercice précédent (recherches et investissement)	p.m.	6 000 000
		Total du chapitre 600	—	6 000 000

TITRE VI — EXCÉDENT DISPONIBLE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Chap.	Art.	Commentaires

TITRE SPÉCIAL

Chap.	Art.	Intitulé	U.C.	
			Exercice 1971	Exercice 1970
		— Contributions à recouvrer auprès des États ayant participé aux conférences intergouvernementales	p.m.	—
		— Contributions à recouvrer auprès des États participant à la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique	600 000	—
		TOTAL DU TITRE SPÉCIAL	600 000	—
		TOTAL GÉNÉRAL	3 909 810 589	4 956 771 238

TITRE SPÉCIAL

Chap.	Art.	Commentaires

B. DÉPENSES

Les dépenses autorisées sont fixées pour chacune des institutions aux montants suivants :

	Unités de compte	
	1971	1970
Section I : Assemblée	12 013 220	10 257 850
Section II : Conseil	17 777 067	11 470 620
Section III : Commission (1)	3 877 389 487	4 932 761 328 (2)
Section IV : Cour de justice	2 630 815	2 281 440
Total	**3 909 810 589**	**4 956 771 238**

(1) Y compris un crédit de 400 000 unités de comptes pour le projet SORA; ce crédit demeurera toutefois bloqué tant que la délégation néerlandaise n'aura pas levé sa réserve sur le projet.

(2) Compte tenu d'un montant de 68 643 400 unités de compte inscrit en crédits de paiement au budget de recherches et d'investissements 1970.

SECTION III

COMMISSION

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits (1971 et 1970) et des dépenses (1969)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1971	Crédits 1970	Dépenses 1969
TITRE I	RÉMUNÉRATIONS : INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS			
Chap. I	Membres de l'institution	706 700	709 920	708 110,—
Chap. II	Personnel	70 472 800	59 310 340	51 814 332,14
Chap. III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	3 555 100	3 214 878	3 564 010,82
	TOTAL DU TITRE I	74 734 600	63 235 138	56 086 452,96
TITRE II	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap. IV	Immeubles	8 928 920	8 503 755	8 651 704,76
Chap. V	Mobilier, matériel, installations techniques : entretien et renouvellement	2 060 000	1 736 320	1 408 277,52
Chap. VI	Dépenses courantes de fonctionnement	4 249 950	3 778 000	3 704 182,54
Chap. VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	226 000	226 000	205 468,12
Chap. VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	2 220 500	2 152 390	1 678 262,72
Chap. IX	Frais de réunions, convocations, stages	6 453 970	6 038 900	4 343 792,60
Chap. X	Dépenses de publications et de vulgarisation	4 837 400	4 457 000	4 094 189,58
Chap. XI	Dépenses de service social	441 000	387 900	753 091,48
Chap. XII	Dépenses de première installation et d'équipement	555 000	420 000	463 075,44
Chap. XIII	Dépenses d'investissement immobilier	—	—	—
Chap. XIV	Aides, subventions et participations	1 012 300	1 506 505	2 642 670,02
Chap. XV	Dépenses relatives au contrôle de sécurité	255 000	270 100	92 796,34
Chap. XVI	Dépenses relatives à la protection sanitaire	86 500	82 700	64 064,88
Chap. XVII	Dépenses relatives à la diffusion des connaissances	792 000	760 000	—
Chap. XVIII	Dépenses non spécialement prévues	5 119 480	4 232 500	—
Chap. XIX	Remboursement forfaitaire aux États membres des frais encourus par la perception des ressources propres	134 059 250	—	—
	TOTAL DU TITRE II	171 297 270	34 552 070	28 101 576,—
	Total des titres I et II	**246 031 870**	**97 787 208**	**84 188 028,96**

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits (1971 et 1970) et des dépenses (1969)

Chap.	Commentaires
XIX	Ce montant correspond à 10 % des recettes inscrites au titre V (ressources propres).

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits (1971 et 1970) et des dépenses (1969) *(suite)*

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1971	Crédits 1970	Dépenses 1969
TITRE III	AUTRES DÉPENSES			
Chap. XXV	Contribution aux frais de fonctionnement des écoles européennes et participation aux expositions internationales	2 511 700	2 638 030	2 633 999,98
	TOTAL DU TITRE III	2 511 700	2 638 030	2 633 999,98
	Total des titres I à III	**248 543 570**	**100 425 238**	**86 822 028,94**
TITRE IV	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES DÉCOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES COMMUNES			
Chap. XXXIII	Dépenses de « recherches et d'investissement »	66 588 400 (1)	68 643 400 (2)	61 305 254,06
Chap. XXXIV	Affaires sociales	475 000	293 600	199 799,38
Chap. XXXV	Agriculture	371 500	362 410	610 652,—
Chap. XXXVIII	Aide au développement	1 443 500	1 395 000	1 007 500,—
	TOTAL DU TITRE IV	68 878 400	70 694 410	63 123 205,44
	Total des titres I à IV	**317 421 970**	**171 119 648**	**149 945 234,38**

(1) Y compris un crédit de 400 000 unités de compte pour le projet SORA; ce crédit demeurera toutefois bloqué tant que la délégation néerlandaise n'aura pas levé sa réserve sur le projet.

(2) Ce montant correspond aux crédits de paiement du budget de recherches et d'investissement 1970.

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits (1971 et 1970) et des dépenses (1969) *(suite)*

Chap.	Commentaires
XXXIII	L'état des dépenses de recherches et d'investissement fait l'objet d'une annexe de la section III du budget des Communautés. Les crédits d'engagement majorés des crédits des titres I et II inscrits à cette annexe s'élèvent à : — 66 576 000 U.C. en fractions annuelles — 64 576 000 U.C. en tranches.

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits (1971 et 1970) et des dépenses (1969) *(suite)*

Titres Chapitres	Art.	Nature des dépenses	U.C.		
			Crédits 1971	Crédits 1970	Dépenses 1969
TITRE SPÉCIAL		A. FONDS SOCIAL EUROPÉEN			
Chap. XLV		Dépenses prévues à l'article 125 paragraphe 1 sous a) du traité CEE	55 000 000	64 000 000	18 017 295,34
Chap. XLVI		Dépenses prévues à l'article 125 paragraphe 1 sous b) du traité CEE	—	—	1 518 970,94
Chap. XLVII		Dépenses prévues à l'article 126 sous b) du traité CEE	—	—	—
		TOTAL DU TITRE SPÉCIAL A	55 000 000	64 000 000	19 536 266,28
TITRE SPÉCIAL		B. FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE			
		1. *SECTION GARANTIE*			
		a) *Restitutions à l'exportation vers les pays tiers*			
Chap. L	500	Céréales	508 995 000	679 273 000	434 426 053,90
Chap. LI	510	Lait et produits laitiers	405 984 000	469 608 000	287 495 861,92
Chap. LII	520	Viande de porc	62 003 000	82 107 000	40 394 290,14
Chap. LIII	530	Œufs	1 517 000	2 731 000	1 844 365,14
Chap. LIV	540	Volaille	5 755 000	8 211 000	4 891 054,82
Chap. LV	550	Viande bovine	17 016 000	25 727 000	12 589 840,—
Chap. LVI	560	Riz	45 579 000	47 371 000	9 595 833,58
Chap. LVII	570	Matières grasses	6 658 000	10 564 000	3 732 159,—
Chap LVIII	580	Fruits et légumes	15 228 000	24 900 000	2 000 000,—
Chap. LIX	590	Sucre	109 509 000	170 200 000	112 877 840,—
Chap. LX	600	Produits agricoles transformés en marchandises hors annexe II	18 104 000	31 692 000	17 659 778,—
Chap. LXI	610	Produits transformés à base de fruits et légumes	2 000 000	2 000 000	—
Chap. LXII	620	Tabac	p.m.	p.m.	—
Chap. LXIII	630	Vin	6 000 000	3 000 000	—
Chap. LXIV	640	Fibres textiles	—	—	—
Chap. LXV	650	Pêche	p.m.	p.m.	—
		Total a)	1 204 348 000	1 557 384 000	927 507 076,50

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits (1971 et 1970) et des dépenses (1969) *(suite)*

Titres Chapitres	Art.	Nature des dépenses	U.C.		
			Crédits 1971	Crédits 1970	Dépenses 1969
		b) *Intervention sur le marché intérieur*			
Chap. LXVI		Céréales			
	660	Interventions ayant un but et une fonction identiques aux restitutions	56 806 000	113 057 000	25 236 231,06
	661	Autres interventions sur le marché intérieur	287 625 000	631 057 000	190 950 000,—
Chap. LXVII		Produits laitiers			
	671	Autres interventions sur le marché intérieur	408 995 000	906 395 000	93 641 781,—
Chap. LXVIII		Matières grasses			
	681	Autres interventions sur le marché intérieur	325 412 000	505 012 000	183 055 429,—
Chap. LXIX		Fruits et légumes			
	690	Interventions ayant un but et une fonction identique aux restitutions	44 638 000	52 526 000	24 344 556,—
Chap. LXX		Riz			
	701	Autres interventions sur le marché intérieur	3 374 000	4 519 000	111 297,38
Chap. LXXI		Viande de porc	1 012 000	p.m.	106 733,—
Chap. LXXII		Viande bovine	10 000 000	16 900 000	—
Chap. LXXIII		Sucre			
	730	Interventions ayant un but et une fonction identiques aux restitutions	52 694 000	67 900 000	64 400 000,—
	731	Autres interventions sur le marché intérieur	68 741 000	103 445 000	43 936 021,—
Chap. LXXIV	740	Tabac	118 000 000	100 000 000	—
Chap. LXXV	750	Vin	32 000 000	16 000 000	—
Chap. LXXVI	760	Fibres textiles	7 498 000	6 780 000	—
Chap. LXXVII	770	Pêche	7 030 000	p.m.	—
		Total b)	1 423 825 000	2 523 591 000	625 782 048,44
		c) *Autres dépenses*			
Chap. LXXVIII	780	Sucre	670 000	—	1 000 000,—
Chap. LXXIX	790	Huile de pépins de raisin	214 000	1 584 000	814 818,—
	791	Céréales fourragères importées en Italie	2 560 000	5 200 000	3 237 402,—
	792	Indemnisation stock huile d'olive au 10.11.1966	5 520 000	—	—
	793	Application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 2464/69, réévaluation DM	90 000 000	—	—
		Total c)	98 964 000	6 784 000	5 052 220,—
		TOTAL SECTION GARANTIE	2 727 137 000	4 087 759 000	1 558 341 344,94

COMMISSION

Récapitulation générale des crédits (1971 et 1970) et des dépenses (1969) *(suite)*

Titres Chapitres	Art.	Nature des dépenses	U.C.		
			Crédits 1971	Crédits 1970	Dépenses 1969
		2. *SECTION ORIENTATION*			
Chap. LXXX		Actions entreprises dans le cadre de la section orientation	757 830 517	524 189 680	111 037 844,—
		SOUS-TOTAL DU TITRE SPÉCIAL B	3 484 967 517	4 611 948 680	1 669 379 188,94
		SECTIONS SPÉCIALES			
Chap. XC		I. Mesures de compensation communautaire en faveur de l'Allemagne, de l'Italie et du Luxembourg	—	69 250 000	138 250 000,—
Chap. XCI		II. Mesures d'adaptation	—	—	2 000 000,—
		TOTAL DES SECTIONS SPÉCIALES	—	69 250 000	140 250 000,—
		TOTAL DU TITRE SPÉCIAL B	3 484 967 517	4 681 198 680	1 809 629 188,94
		C. AIDE ALIMENTAIRE	20 000 000	16 443 000	—
		Total du titre spécial	**3 559 967 517**	**4 761 641 680**	**1 829 165 455,22**
		TOTAL GÉNÉRAL	**3 877 389 487**	**4 932 761 328**	**1 979 110 689,60**

C. ANNEXE DU BUDGET RECTIFICATIF DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES POUR L'EXERCICE 1971

Calcul du financement du budget pour l'exercice 1971 conformément à la décision du Conseil, du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés

Les tableaux annexés ont essentiellement pour objet de déterminer, d'une part, la proportion des droits de douane à verser en tant que ressources propres par chaque État membre, conformément à l'article 8 du règlement portant application de la décision du 21 avril 1970 et, d'autre part, les contributions à verser par chaque État membre compte tenu des réajustements prévus à l'article 3 paragraphe 3 de cette décision.

En effet, conformément à l'article 19 du règlement susmentionné, ces réajustements sont effectués lors de l'adoption du budget et arrêtés définitivement lors de la présentation des comptes de gestion.

Conformément à ces dispositions, il a été nécessaire de déterminer :

1. le montant des dépenses budgétaires de l'exercice 1971 à financer en application de la décision du 21 avril 1970 *(tableau 1)*;

2. le montant de référence prévu à l'article 3 paragraphe 1 de la décision du 21 avril 1970, et à en déduire la proportion des droits de douane à céder par chaque État membre *(tableau 2 sous a)*;

3. la part relative de chaque État membre dans le financement des dépenses retenues avant réajustement *(tableau 2 sous b)*;

4. la base de référence 1970 à partir de laquelle sont à calculer les variations maximales pour chaque État membre, conformément à l'article 3 paragraphe 3 de la décision du 21 avril 1970 *(tableau 3)*;

5. des ajustements de la part relative de chaque État membre en fonction des éléments susmentionnés *(tableau 4)*;

6. les contributions de chaque État membre calculées à partir de leur part relative ajustée sous déduction des ressources propres à verser par chacun *(tableau 5)*.

TABLEAU 1

Crédits à couvrir, pendant l'exercice 1971, au titre de l'article 3 paragraphes 2 et 3 de la décision du 21 avril 1970, relative aux ressources propres et de l'article 10 du traité du 22 avril 1970, portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes

(en U.C.)

Catégories de crédits	Montants
1. Crédits de paiements relatifs aux dépenses de recherches et d'investissement CEEA (Chapitre XXXIII)	66 588 400 (1)
2. Fonds social européen (Titre spécial A)	55 000 000
3. FEOGA — Section Garantie (Titre spécial B)	2 346 528 000 (2)
— Section Orientation (Titre spécial B)	
4. Crédits afférents :	
— aux dépenses administratives et opérationnelles (Titres I à IV)	149 195 422
— à l'aide alimentaire (Titre spécial C)	20 000 000
5. Remboursement aux États membres de 10 % des montants versés (Chap. XIX)	134 059 250
Total des dépenses	2 771 371 072
Catégories des recettes	
1. Recettes diverses liées aux activités de recherches et d'investissement CEEA	7 891 000
2. Autres recettes diverses	12 388 219
3. Montant des prélèvements CECA affecté aux dépenses administratives	18 000 000
4. Contributions des États membres aux programmes complémentaires CEEA	26 700 300
Total des recettes	64 979 519
Crédits à couvrir conformément à la décision du 21 avril 1970	2 706 391 553

(1) Y compris un crédit de 400 000 unités de compte pour le projet SORA, ce crédit demeure toutefois bloqué tant que la délégation néerlandaise n'aura pas levé sa réserve sur le projet.

(2) Les crédits de la section orientation continuent à être financés par des contributions des États membres selon la clé de répartition applicable à la période de comptabilisation à laquelle ils se rattachent.

TABLEAU 2

Exercice 1971

a) **Détermination du pourcentage de droits de douane à verser par chaque État membre (= colonne 4 b)**

b) **Détermination de la part relative de chaque État membre avant ajustement (colonne 7)**

(en U.C.)

États membres	a					
	1		2	3	4	
	Prélèvements agricoles		Droits de douane du tarif commun	Montant de référence = (1 + 2) : 2	a Droits de douane à céder = 3 — 1	b % de col. 4 par rapport à col. 2
	Cotisations secteur sucre	autres				
Belgique	8 200 000	72 400 000	166 450 000	123 525 000	42 925 000	25,7885
Allemagne	28 700 000	189 300 000	800 000 000	509 000 000	291 000 000	36,3750
France	50 000 000	70 000 000	352 000 000	236 000 000	116 000 000	32,9545
Italie	9 900 000	264 500 000	251 000 000	262 700 000	— (1)	—
Luxembourg	—	480 000	3 150 000	1 815 000	1 335 000	42,3810
Pays-Bas	4 400 000	154 500 000	232 805 000	195 852 500	36 952 500	15,8727
Totaux	101 200 000	751 180 000	1 805 405 000	1 328 892 500	488 212 500	

États membres	b		
	5	6	7
	Contributions des EM selon la clé art. 3 par. 2	Total des parts des EM 1 + 4 + 5	Parts relatives en %
Belgique	92 874 336	216 399 336	7,9959
Allemagne	449 347 888	958 347 888	35,4105
France	445 250 491	681 250 491	25,1719
Italie	275 891 409	550 291 409	20,3330
Luxembourg	2 731 598	4 546 598	0,1680
Pays-Bas	99 703 331	295 555 831	10,9207
Totaux	1 365 799 053	2 706 391 553	100,—

(1) Le résultat étant négatif pour l'Italie, il n'y a pas lieu à versement de droits de douane.

	U.C.
Montant des prélèvements agricoles	852 380 000
Montant des droits de douane à céder	488 212 500
Total des ressources propres	1 340 592 500
Total des dépenses	2 706 391 553
Différence à couvrir par des contributions des États membres	1 365 799 053

TABLEAU 3

Détermination de la part relative de chaque État membre à prendre en considération comme base de référence 1970 pour l'application de l'article 3 paragraphe 3

(en U.C.)

Catégories de crédits	Contributions au budget 1970	Répartition des contributions entre États membres					
		Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
1) Crédits de paiements du budget de recherches et d'investissement CEEA (art. 3 par. 3 al. 2 a)	30 542 300	3 023 688 9,9 %	9 162 690 30 %	9 162 690 30 %	7 024 729 23 %	61 084 0,2 %	2 107 419 6,9 %
2) Crédits Fonds social européen (art. 3 par. 3 al. 2 b)	64 000 000	5 632 000 8,8 %	20 480 000 32 %	20 480 000 32 %	12 800 000 20 %	128 000 0,2 %	4 480 000 7 %
3) Crédits FEOGA (1) (art. 3 par. 3 al. 2 c)		8,25 %	31,5 %	28 %	21,5 %	0,2 %	10,35 %
— section garantie	2 369 780 000	195 506 850	746 480 700	663 538 400	509 502 700	4 739 560	245 272 230
— section orientation	285 000 000	23 512 500	89 775 000	79 800 000	61 275 000	570 000	29 497 500
4) Crédits afférents : (art. 3 par. 3 al. 2 d)							
— aux dépenses administratives (titres I à IV)	100 180 148	7 914 232 7,9 %	28 050 441 28 %	28 050 441 28 %	28 050 441 28 %	200 361 0,2 %	7 914 232 7,9 %
— à l'aide alimentaire	16 443 000	1 256 245 7,64 %	4 998 672 30,4 %	4 998 672 30,4 %	3 551 688 21,6 %	108 524 0,66 %	1 529 199 9,3 %
Totaux	2 865 945 448	236 845 515	898 947 503	806 030 203	622 204 558	5 807 529	290 800 580
Parts relatives des EM en %		8,2641	31,3665	28,1244	21,7103	0,2026	10,1468

(1) Pour le FEOGA les totaux des contributions sont inférieurs à ceux figurant à la première colonne, le % de la part de l'Allemagne étant limité à 31,5 % (art. 3 par. 3 al. 2 d).

TABLEAU 4

Ajustement de la part relative de chaque État membre (application de l'art. 3 par. 3 al. 1)

États	Part relative de référence 1970 (Tableau 3)	Plafonds (+ 1 %)	Planchers (— 1,5 %)	Part relative avant ajustement (Tableau 2)	Différences		Répartition solde art. 3 par. 3 1er ajustement	Part relative après ajustement
					en dessous du plancher	au-dessus du plafond		
Belgique	8,2641	8,3467	8,1401	7,9959	+0,1442		+0,0733	8,2134
Allemagne	31,3665	31,6802	30,8960	35,4105		—3,7303		31,6802
France	28,1244	28,4056	27,7025	25,1719	+2,5306		+0,3515	28,0540
Italie	21,7103	21,9274	21,3846	20,3330	+1,0516		+0,2178	21,6024
Luxembourg	0,2026	0,2046	0,1996	0,1680	+0,0316		+0,0021	0,2017
Pays-Bas	10,1468	10,2483	9,9946	10,9207		—0,6724		10,2483
Totaux	99,8147	100,8128	98,3174	100,—	+3,7580	—4,4027	+0,6447	100,—

solde à répartir : 0,6447

TABLEAU 5

Participation des États membres au financement du budget pour l'exercice 1971

États	Part relative des États membres après ajustement		Décomposition des parts relatives en	
	%	Montants (U.C.)	Ressources propres (U.C.)	Contributions (U.C.)
Belgique	8,2134	222 286 764	123 525 000	98 761 764
Allemagne	31,6802	857 390 257	509 000 000	348 390 257
France	28,0540	759 251 086	236 000 000	523 251 086
Italie	21,6024	584 645 529	274 400 000	310 245 529
Luxembourg	0,2017	5 458 792	1 815 000	3 643 792
Pays-Bas	10,2483	277 359 125	195 852 500	81 506 625
Totaux	100,—	2 706 391 553	1 340 592 500	1 365 799 053